



Plateforme des  
ONG Françaises  
pour la Palestine

شبكة المنظمات الفرنسية  
من أجل فلسطين

14, passage Dubail 75010 PARIS  
T. +33 (0)1 40 36 41 46  
contact@plateforme-palestine.org  
www.plateforme-palestine.org

A l'attention de :

Monsieur Nils Melzer, Rapporteur spécial  
de l'ONU contre la torture et autres  
traitements ou punitions cruels, inhumains  
ou dégradants  
Office of the United Nations High  
Commissioner for Human Rights  
Palais des Nations  
CH-1211 Geneva 10, Switzerland

Paris, le 7 octobre 2019

Monsieur le Rapporteur spécial,

Nos organisations souhaitent attirer votre attention sur l'urgence de la situation de plusieurs prisonniers politiques palestiniens victimes de tortures.

Les autorités israéliennes ont récemment pratiqué des tortures inhabituelles – non employées depuis de nombreuses années – sur le détenu **Samer Al Arbeed**, actuellement hospitalisé dans un état grave et sous respiration artificielle. L'ONG palestinienne de défense des droits des prisonniers Addameer [rapporte](#) qu'il a été transféré à l'hôpital inconscient et avec de multiples fractures le 27 septembre 2019, deux jours après avoir subi plusieurs interrogatoires lors desquels il a été violemment frappé et privé de voir son avocat. Lors d'une audience le 26 septembre 2019, il a signifié au juge de nombreuses douleurs à la poitrine, des vomissements continus et une impossibilité de s'alimenter. Malgré cela, il a continué à subir des mauvais traitements et tortures pendant des interrogatoires. Le Service de sécurité intérieure israélien a lui-même déclaré avoir fait usage de « techniques exceptionnelles et extrêmes » autorisées elles-mêmes par les autorités judiciaires israéliennes selon le principe de "ticking time-bombs", qui ne justifie pas la torture dans le cadre d'une enquête, [rappelle Amnesty International](#).

Le détenu palestinien **Bassam Al Sayeh**, décédé le 8 septembre 2019, avait lui aussi subi des tortures et mauvais traitements pendant sa détention malgré un cancer, des douleurs aux os, une faiblesse du muscle cardiaque et des complications médicales ayant impacté son foie, a rapporté [Addameer](#). Il continuait de subir des interrogatoires violents malgré des pertes de conscience, et a été détenu dans sa cellule 20 jours sans aucun traitement médical. Lors des deux derniers mois de sa détention, il souffrait d'une insuffisance cardiaque et d'une infection aiguë des poumons – il ne pouvait plus bouger ni parler – mais les autorités ont refusé sa libération. Selon l'ONG palestinienne de défense des droits de l'Homme [Al Mezan](#), B. Al Sayeh est le troisième prisonnier palestinien à mourir d'absence délibérée de soins et suivis médicaux de la part des autorités israéliennes cette année. La Commission des détenus et ex-détenus rappelle également que « 221 prisonniers sont morts en détention depuis 1967, dont 72 à la suite de tortures et 67 en raison de négligences médicales ».

**Membres :** Amani, Artisans du Monde (Fédération), Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP), Association France Palestine Solidarité (AFPS), Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF), Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM), Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (Ceméa), Chrétiens de la Méditerranée, Cimade, Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP), Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire), Comité Palestine Israël 44-49, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO), Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, Enfants Réseau Monde/ Services (ERM/SERVICES), Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH), Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL), Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), Mouvement de la Paix, Mouvement International de la Réconciliation (MIR), Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN), Pax Christi France, Secours Catholique-Caritas France, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI), Soutien Humain Terre, Union Juive Française pour la Paix (UJFP). **Observateurs :** Agir ensemble pour les droits de l'Homme (AEDH), Amnesty International France, Association Pour Jérusalem, Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID), Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine, Fédération Nationale des Francas, Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC), Humanité & Inclusion, Médecins du Monde France, Première Urgence Internationale (PUI), Réseau d'information pour le développement et la solidarité internationale (RITIMO).

Enfin, sept détenus palestiniens risquent la torture pour utiliser l'ultime recours à leur disposition pour protester contre leur détention illégale : la grève de la faim. Au 4 octobre 2019, trois détenus sont en grève de la faim depuis plus de deux mois :

- **Ahmad Ghannam, 42 ans, est à son 83<sup>ème</sup> jour de grève de la faim ;**
- **Ismail Ali, 30 ans, est à son 73<sup>ème</sup> jour de grève de la faim ;**
- **Tariq Qa'adan, 46 ans, est à son 66<sup>ème</sup> jour de grève de la faim ;**

Ils prennent le risque d'être soumis à l'alimentation forcée, en vertu d'une loi israélienne adoptée en juillet 2015. Cette mesure a été considérée comme une pratique analogue à un traitement cruel inhumain et dégradant par les Rapporteurs Spéciaux des Nations unies sur la Torture et sur le Droit à la Santé, par l'Association Médicale Mondiale ainsi que l'Association Médicale Israélienne.

Souvent, ces détenus sont sous le régime de la détention administrative, certains depuis plusieurs années. La pratique abusive et systématique de ce régime de détention par les autorités israéliennes est une violation manifeste du droit international humanitaire. Le Comité des Nations unies contre la torture estime que cette pratique est constitutive d'un mauvais traitement lorsqu'elle est anormalement longue.

Comme vous le savez, les Conventions de Genève de 1949 et ses Protocoles I et II de 1977 interdisent strictement la torture et les mauvais traitements. Aucune circonstance exceptionnelle, même liée au contre-terrorisme, ne saurait justifier des tortures, selon la Convention internationale contre la torture. Enfin, le Statut de Rome considère la torture comme constitutive de crime de guerre et de crime contre l'humanité lorsqu'elle est systématique et répandue (articles 7 et 8). L'article 55 du Statut interdit également les mauvais traitements et la torture dans le cadre d'une enquête. Des confessions prises sous la pression de tortures et mauvais traitements sont nulles et ne peuvent être utilisées comme preuves lors d'un procès.

Nous vous demandons ainsi de prendre des mesures urgentes :

- Condamner publiquement ces actes contraires au droit international et rappeler le gouvernement israélien à ses obligations internationales en matière de détention et de lutte contre la torture ;
- Appeler l'Etat d'Israël à ratifier la Convention contre la Torture ;
- Demander une enquête indépendante sur la mort de Bassam Al Sayeh ;
- Demander une enquête indépendante sur les tortures subies par Samer Al Arbeed ;
- Appeler les Etats parties à la Quatrième Convention de Genève à demander des comptes devant la justice aux auteurs de crime de torture, en accord avec les articles 146 et 147 de la Convention.
- Appeler à l'abrogation de la loi israélienne sur l'alimentation forcée ;
- Exiger la fin de la détention administrative telle que pratiquée par Israël.

Dans l'attente de la suite que vous donnerez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



M. François Leroux, Président de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

**Membres :** Amani, Artisans du Monde (Fédération), Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP), Association France Palestine Solidarité (AFPS), Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF), Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM), Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (Ceméa), Chrétiens de la Méditerranée, Cimade, Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP), Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire), Comité Palestine Israël 44-49, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO), Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, Enfants Réseau Monde/ Services (ERM/SERVICES), Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH), Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL), Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), Mouvement de la Paix, Mouvement International de la Réconciliation (MIR), Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN), Pax Christi France, Secours Catholique-Caritas France, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI), Soutien Humain Terre, Union Juive Française pour la Paix (UJPF). **Observateurs :** Agir ensemble pour les droits de l'Homme (AEDH), Amnesty International France, Association Pour Jérusalem, Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID), Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine, Fédération Nationale des Francas, Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC), Humanité & Inclusion, Médecins du Monde France, Première Urgence Internationale (PUI), Réseau d'information pour le développement et la solidarité internationale (RITIMO).